

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2099

présenté par
M. Travert

ARTICLE 23 BIS

À l'alinéa 7, après le mot :

« mondial »,

insérer les mots :

« total de l'exercice précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.